

C. IPC 305  
01

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les membres et observateurs à se faire représenter à la cinquantième session du *Groupe de travail sur la révision de la CIB* qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 20 novembre (10 heures – heure d'Europe centrale) au vendredi 24 novembre 2023 (17 h 30 – heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour et les autres documents de travail sont disponibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : [Union de l'IPC – Groupe de travail sur la révision de la CIB : cinquantième session \(wipo.int\)](https://www.wipo.int/union-of-ipc-working-group-revision-cib-50th-session). Des documents de travail supplémentaires seront publiés sur le site Web de l'OMPI en temps utile et des avis annonçant la mise à disposition de ces nouveaux documents seront transmis périodiquement.

L'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.

Les délégués désignés pour participer sur place ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne sont priés de s'enregistrer d'ici le 13 novembre 2023 en utilisant le lien [https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=520](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=520).

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual\\_meetings/index.html](https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual_meetings/index.html).

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : [ipc.mail@wipo.int](mailto:ipc.mail@wipo.int).

Le 1<sup>er</sup> août 2023

